

REGLEMENT DU JEU FACEBOOK

1. SOCIETE ORGANISATRICE ET OBJET

La société SAS CARROSSERIE 974, dont le siège social est au 1112 Avenue André Lasquin organise du 15 Décembre 2020 au 15 Janvier 2021 un Jeu Concours sans obligation d'achat intitulé « WARNING dans la vallée».

Ce jeu est a annoncé sur Facebook.

2. PARTICIPANTS

Ce jeu sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, ses associés, ses mandataires sociaux et ses employés ainsi que leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale de toutes les sociétés ayant participé à la mise en œuvre de ce jeu, directement ou indirectement.

Pour participer, assurez-vous de pouvoir vous rendre à destination pour récupérer votre lot.

3. PARTICIPATION AU JEU

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux, loteries et concours en vigueur en France.

Durée du Jeu : du 15 Décembre 2020 à 18H00(heure française) au 15 Janvier 2020 à 18h00 inclus (heure française)

Le Jeu concours sera disponible aux adresses :

Facebook « Warning Sallanches » et « 974 Carrosserie & Mécanique »

Pendant toute la durée du jeu.

4. ATTRIBUTION DES LOTS

Les gagnants des lots sur Facebook seront désignés par tirage au sort réalisé le 18 Janvier 2020 au siège de la société sis 1112 Avenue André Lasquin 74700 Sallanches en présence de MaîtrePERRILLAT-AMEDE, Huissier de justice.

La Société Organisatrice se chargera d'informer le gagnant du lot sur la story des comptes Facebook et par message privé :

<https://www.facebook.com/Warning-Sallanches>

<https://www.facebook.com/974-CarrosserieMécanique->

Le gagnant devra impérativement récupérer le lot à la société située au 1112 Avenue André Lasquin 74700 Sallanches au plus tard le 18 Février 2020.

A défaut de récupérer le lot dans le délai indiqué, la Société Organisatrice conservera le lot ; celui-ci sera considéré comme abandonné par le gagnant et ne sera pas remis en Jeu par le Société Organisatrice.

Toutes précisions complémentaires et tous les renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utiles au gagnant. Par conséquent, la Société Organisatrice, ne pourra être tenue responsable dans le cas où l'identité et/ou le numéro de téléphone et/ou l'adresse mail du gagnant s'avérerait erronée(s).

5. DOTATION

La dotation mise en jeu est définie comme suit :

Premier lot : Une Nintendo Switch avec le jeu Mario Kart

Deuxième lot : Une télévision 32 pouces

Troisième lot : Une trottinette électrique

Quatrième lot : 4 Pneus hiver de la marque Triangle (de 14 à 17 pouces)

Cinquième lot : un lego technic type fast and furious

Du sixième au huitième lot : 1 Bon d'achat type Kadoc d'une valeur de 50 €

Du neuvième au douzième lot : 1 sac à dos + 1 paire de lunettes + 1 casquette + 1 Stylo

Les dotations offertes sont strictement nominatives et ne peuvent donc pas être cédées à une autre personne. Dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle remise en Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

La dotation ne peut pas être reprise à la demande des gagnants contre sa valeur en espèce ni être échangées par d'autres lots.

6. RESPONSABILITE/FORCE-MAJEURE/PROLONGATION

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du jeu. La Société Organisatrice, se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et d'exclure tout participant qui aurait un comportement suspecté comme frauduleux sans avoir à le prévenir. La Société Organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de proroger ou d'annuler le présent jeu, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet de la Société Organisatrice.

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les données des personnes collectées lors de ce jeu sont destinées à la Société Organisatrice. Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de litige lié au jeu.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu, sont strictement interdites.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement, ainsi que votre droit à la portabilité de vos données en nous adressant votre demande par écrit à l'adresse du jeu soit : Carrosserie 974, 1112 avenue André Lasquin 74700 Sallanches.

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Vous pouvez, enfin, à tout moment retirer votre consentement. La demande s'exerce sans frais, vous pouvez en demander le remboursement à l'adresse indiquée ci-dessus (tarif lent en vigueur 20g). Le remboursement sera effectué par l'envoi d'un timbre au tarif Ecopli moins de 20g.

9. NON REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais de déplacement et les frais engagés pour la participation au Jeu ne seront pas remboursés.

10. LITIGES

La participation au jeu « Warning dans la vallée » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par la Société Organisatrice. Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra à la Société Organisatrice plus de 30 jours après la fin du jeu. Tout litige relèvera de la juridiction compétente de BONNEVILLE. Le présent jeu est soumis à la loi française.

11. COPIE DU REGLEMENT

Le règlement complet peut être consulté gratuitement dans le magasin participant à l'opération. Il est déposé chez Maître Anne-Lise PERRILLAT-AMEDE, Huissier de Justice à la résidence d'ANNECY, 4 Avenue des Hirondelles, et peut-être consulté sur le site www.perrillat-huissier.fr

12. ORGANISATION DU JEU

La société Carrosserie974, ci-après dénommée « l'organisateur » organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé dans le cadre de son jeu « Warning dans la vallée » ci-après dénommé « le Jeu ».

13. OBJET DU JEU

Il consiste à remplir lisiblement les champs indiqués sur le bulletin de participation Facebook, et de liker la page Facebook WARNING Sallanches ou 974 Carrosserie&Mécanique .

Le tirage au sort sera organisé au siège social de l'entreprise situé 1112 Avenue André Lasquin à Sallanches 74700.

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants, ci-après dénommés « les participants ».

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

Les bulletins de participation sont disponibles dans le magasin.

14. DATE ET DUREE DU JEU

Le Jeu se déroule du mardi 15 décembre à 18h00 au 15 janvier 2021 18h00.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

15. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET VALIDITE DE LA PARTICIPATION

1 Conditions de participation

Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à tous. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

La participation est limitée à une seule par personne et par jour (même nom / même adresse).

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées etc.

Toute participation au Jeu Concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si :

- Le bulletin de participation est incomplet
- Les informations d'identités se révèlent inexactes

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

16. DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort des gagnants sera réalisé le 18 Janvier 2021 au siège de la société sis 1112 Avenue André Lasquin 74700 Sallanches en présence Maître Anne-Lise PERRILLAT-AMEDE, Huissier de Justice pour superviser la détermination des gagnants.

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considérée comme nulle et entrainera une désignation d'une autre participant par un nouveau tirage au sort.

17. DESIGNATION ET RETRAIT DES LOTS

Les lots seront attribués dans l'ordre suivant :

1^{er} lot : Une Nintendo Switch avec le jeux Mario Kart

2^{ème} lot : Une télévision 32 pouces

3^{ème} lot : Une trottinette électrique

4^{ème} lot : 4 Pneus hiver de la marque Triangle (de 14 à 17 pouces)

5^{ème} lot : un lego technic type fast and furious

Du 6^{ème} au 8^{ème} lot : 1 Bon d'achat type Kadoc d'une valeur de 50 €

Du 9^{ème} au 12^{ème} lot : 1 sac à dos + 1 paire de lunette + 1 casquette + 1 Stylo

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Toutefois, en cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de remplacer les lots en tout ou en partie par d'autres lots de valeur équivalente.

Les lots sont à retirer directement au siège de la société situé au 1112 Avenue André Lasquin 74700 Sallanches. Les lots sont à retirer à partir du 19 Janvier 2020.

Si les gagnants n'ont pas pu participer à la remise de ceux-ci, ils seront prévenus par téléphone au numéro indiqué sur le bulletin de participation.

Si le numéro est incorrect ou ne correspond pas à celui du gagnant, ou si pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques l'appel n'aboutit pas, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'un numéro de téléphone invalide ou illisible.

Les lots seront remis sur présentation d'une pièce d'identité. Tout lot non retiré dans un délai de 30 jours à compter de la date du tirage au sort sera définitivement perdu.

18. PUBLICATION DES NOMS DES GAGNANTS

Les noms des gagnants seront proclamés lors du tirage au sort et mis en ligne sur les pages Facebook 974 Carrosserie&Mécanique et Warning Sallanches.

19. OPERATIONS PROMOTIONNELLES

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms et images et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

20. DONNEES NOMINATIVES

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains. Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur : Carrosserie 974 WARNING centre auto 1112 Avenue André Lasquin 74700 Sallanches ou à l'adresse suivante : info@carrosserie974.com

Les participants ont également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). La demande s'exerce sans frais, avec possibilité d'en demander le remboursement à l'adresse indiquée ci-dessus (tarif lent en vigueur 20g ; le remboursement sera effectué par l'envoi d'un timbre en tarif Ecopli mois de 20g).

21. RESPONSABILITE

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Le présent règlement est régi par la loi française et la section 6 du code de la consommation.

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger ou d'annuler le présent jeu, en cas de force majeure. D'autre part l'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènement indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le reporter ou en modifier les conditions.

Des additifs, ou en cas de force majeure des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant la loterie. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront indiqués sur la page Facebook « Warning Sallanches ».

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

22. LITIGES

Le règlement est régi par la loi française. Tout litige né des difficultés d'interprétation et d'exécution des présents Jeu-concours et Règlement officiel sera soumis à la compétence non-exclusive des tribunaux français.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : WARNING 1112 Avenue André Lasquin 74700 Sallanches ou à l'adresse suivante : info@carrosserie974.com
Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

23. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement du jeu est déposé auprès de Maître Anne-Lise PERRILLAT-AMEDE, Huissier de justice, 4 Avenue des Hirondelles 74000 ANNECY, et peut-être consulté sur le site internet www.perrillat-huissier.fr

24. CONSULTATION DU REGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu :

- Dans le magasin WARNING et [carrosserie974](http://carrosserie974.com)
- Sur le site internet à l'adresse suivante : www.perrillat-huissier.fr

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courrier à WARNING, 1112 Avenue André Lasquin 74700 Sallanches ou par courriel à l'adresse suivante info@carrosserie974.com.